

GUSO et activité partielle : Peut-on se contenter d'attendre que ça marche ?

Contrairement aux autres salariés, les artistes et techniciens déclarés via le GUSO vont perdre leurs indemnités d'activité partielle et les droits qui y sont attachés pour les contrats annulés au mois mars.

Le dispositif présenté le 23 avril sur le site du GUSO n'est toujours pas activé.

Que font les ministères du travail et de la culture ?

Demain 30 avril date limite

- pour effectuer les déclaration du mois de mars pour les employeurs.
- pour modifier les déclarations mensuelles de mars pour les salariés.

Contacts :

Jean-Luc Bernard
Secrétaire Général

06 18 00 16 21
jlbernard.fo@gmail.com

Deux urgences

- *Rendre possible la déclaration employeur.*
- *Repousser la date du 30 avril afin de permettre la prise en compte des contrats annulés en mars.*

Paris, le 29 avril 2020